

LE TERRITOIRE

Berges de Seine P.2

Inventons la métropole,
c'est parti P.2

Les JO 2024, une
opportunité ? P.4

Changements de maires P.4

L'espace public à tous P.4

Depuis la Seine
musicale P.7

Tour Triangle P.8

POLLUTION

« Écran géant de la
Seine Musicale : stop à la
pollution lumineuse » P.7

Protection de
l'atmosphère, un
mauvais plan ! P.8



SOCIÉTÉ

Bio, local et gratuit P.3



1968-2018 : 50 ans et
après ? P.6

Le label « Relations
fournisseurs responsables »
attribué au département P.7



Lancement du premier chantier du Grand Paris Express, le 4 juin 2016 à Clamart.

Les écueils du Grand Paris Express

Dans l'accord passé entre l'État et la région Île-de-France en janvier 2011, le projet de super métro automatique francilien Grand Paris Express (GPE) était budgété pour un montant global de 20 milliards. Aujourd'hui, son coût serait estimé à 35 milliards ! Ce dépassement budgétaire laisse déjà présager la remise en cause de certains tronçons de ce nouveau réseau, notamment les lignes 15 ouest (tranche Nanterre La Folie - Saint-Denis Pleyel) et 17 (Saint-Denis Pleyel - Le Mesnil-Amelot) sous forme d'annulation totale ou de report du planning de construction à plusieurs années. Si cela s'avère exact, plusieurs questions se posent. Un réseau dont une partie des branches risque de ne pas se faire peut-il garder sa cohérence ? Le cahier des charges n'a-t-il pas sous-estimé des aspects techniques afin de faire accepter par les décideurs publics et privés ce projet ? L'annonce de ce chiffre a aussi permis de faire prendre conscience à certains élus, au départ très favorables à ce projet pharaonique, comme nous l'écrivions dans ces colonnes dès son lancement, qu'il va à terme bouleverser l'équilibre urbain de

certaines villes et donc leur qualité de vie. En effet, la rentabilité de ce projet ne pourra être atteinte que si l'Île-de-France croît de 3 à 4 millions d'habitants supplémentaires. Cette augmentation globale rapportée à une ville comme Meudon, par exemple, signifie que cette dernière doit augmenter de 22 % sa population en l'espace de dix ans, passant ainsi de 45 000 à 55 000 habitants. Cet accroissement dû à des impératifs technocratiques et économiques provoque donc une densification à outrance qui va accentuer bien des problèmes actuels, entre autres la pollution de l'air. La réalité spatiale et le patrimoine culturel, bâti et non bâti, de certains territoires vont être encore plus ouvertement sacrifiés. La création d'un réseau de bus électriques en site propre, voire de tramways, aurait coûté moins cher et aurait eu plus de chance d'être réalisé en sa totalité. Un autre avantage de l'une de ces solutions : les désagréments liés à ce chantier auraient eu moins de conséquences à court, moyen et long terme sur la vie quotidienne des Franciliens que ceux du GPE.

Alain Mathioudakis

Le projet d'aménagement des Quais à Saint-Cloud et Suresnes se précise !

La RD7 entre l'allée de Longchamp à Suresnes et la place Clémenceau à Saint-Cloud est le dernier tronçon non « modernisé » des quais sur la RD7.

Du 16 octobre au 20 novembre, une première phase de concertation préalable a lieu, avec une exposition du projet sommaire en mairie de Saint-Cloud et de Suresnes, clôturée de réunions publiques le 8 novembre à Saint-Cloud et 13 novembre à Suresnes.

Le projet de réaménagement poursuit 3 objectifs :

- Améliorer les mobilités
- Ouvrir la ville sur la Seine
- Mettre en valeur le patrimoine.

Le projet prévoit un boulevard urbain de 4 voies, aujourd'hui 30 000 véh./j

dans les 2 sens, une piste cyclable le long du bâti et le long des berges de Seine : une promenade piétonne paysagère.

L'entrée de la ville, au niveau du pont de Saint-Cloud, sera totalement repensée pour un accès facilité au Domaine national et aux futures archives départementales. Une « plage » sur la Seine y serait aménagée. Un peu plus loin, sous le viaduc de l'A13, un espace vert est prévu.

Le plan-masse révèle le long de la voie, la suppression de la majorité des parkings, sans solution alternative pour les riverains, ainsi que l'abattage des deux

rangées de platanes qui bordent de part et d'autre le quai, remplacées par quelques arbres. Les quartiers des Milons et des Coteaux de Saint-Cloud, zones mixtes d'habitations et d'entreprises, où sont amarrés nos bateaux, risquent de changer de physionomie...

Le planning: enquêtes publiques prévues en 2019 pour des travaux de 2022 à 2025.

Le projet est consultable en ligne sur le site du Département des Hauts-de-Seine.

Isabelle Marchand

Association des Bateaux de Saint-Cloud

Métropole du Grand Paris

Inventons la métropole, c'est parti

Un an après le lancement de l'appel à projet « Inventons la métropole », 51 sites ont été choisis.

Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris a remporté son pari. L'appel à projet, qu'il a lancé avec La société du Grand Paris et l'État, est un succès. Les maires ont proposé 112 terrains, 153 groupements finalistes ont été auditionnés et, le 18 octobre, 51 projets ont été sélectionnés.

Un tiers des sites sont à proximité immédiate d'une future gare du métro Grand Paris Express. Le projet Ôm à Issy-les-Moulineaux et la Place de la Boule à Nanterre en font partie. A Vaucresson, sur les terrains Yves du Manoir, le programme V.O2 entend devenir une référence en matière d'économie verte... Autant de projets qu'il faut avoir à l'œil.

NOUVELLES GARES, NOUVEAUX QUARTIERS

Sans surprise, les terrains à proximité immédiate des gares du Grand Paris Express ont été plébiscités, 19 nouveaux quartiers vont être construits.

On nous promet l'équilibre entre les 8 000 nouveaux logements et les bureaux, mais aussi des aménagements qui font la part belle à la nature. Pour Patrick Ollier il s'agit d'inscrire dans le réel la nouvelle métropole, dont la présidente de la région Île-de-France ne cesse de répéter qu'elle ne sert à rien.

Il s'agit aussi de construire la ville du XXI^e siècle. Le projet Ôm à Issy-les-Moulineaux vise à obtenir la certification WELL, qui atteste du bien-être en entreprise. La Place de la Boule à Nanterre doit être requalifiée. Tout autour de la place, plusieurs opérations d'aménagement sont en cours, dont la ZAC Centre Sainte-Genève, éco-quartier de 650 logements, associés à des équipements et 5 000 m² de commerces, dont tous les bâtiments seront chauffés par la récupération de chaleur des eaux usées.

LOGEMENTS COLLECTIFS ET CULTURES VIVRIÈRES

Autre projet innovant, celui qui doit

voir le jour sur les terrains Yves du Manoir à Vaucresson. Baptisé V.O2, en référence au débit maximal d'oxygène consommé lors d'un effort. Il prévoit la construction de 130 logements, dont la moitié sera des logements aidés, parle d'agroforesterie, de clairières comestibles... L'énergie perdue du tunnel de l'A86 doit être valorisée...

QUI DÉCIDE ?

Au-delà des projets séduisants, une question se pose : la métropole s'est-elle livrée au secteur privé ? Les collectivités locales délèguent un peu vite à des groupes privés la programmation et la réalisation de morceaux de ville de plusieurs hectares.

Les majors du BTP et de la promotion immobilière contrôlent toute la chaîne, des études préalables à la construction. Il revient maintenant aux élus et aux citoyens de s'assurer que l'intérêt public prime sur la logique économique.

Luc Blanchard

Bio, local et gratuit

Des légumes gratuits, qui poussent en pleine ville : c'est le pari des animateurs des Incroyables Comestibles. Né en Angleterre en 2008, le mouvement se répand dans les villes alsoséquanaises et au-delà.

Sans doute les avez-vous aperçus en passant allée des Dominicaines ou allée Émile Pouget à Boulogne-Billancourt, mais vous ne saviez peut-être pas que ces légumes sont à la disposition de chacun. Ces potagers urbains, ont les doit à l'antenne locale des Incroyables Comestibles, qui les installe et les entretient.

La charte de ce mouvement qui se présente comme « mondial » prône en effet « le don, le partage et la gratuité ». « Planter partout là où c'est possible, avec bon sens et dans le respect des lieux et des personnes, et mettre en partage nos actions et nos récoltes », peut-on encore lire.

Ces plantations ont aussi une forte exigence environnementale. Outre le respect de la saisonnalité des cultures, aucun engrais n'est utilisé et les procédés de « culture bio-naturelle » comme la permaculture sont privilégiés.

EXPÉRIMENTATIONS

Ces installations s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projets de végétalisation lancé par l'agglomération Grand Paris Seine Ouest. Mais l'activité de l'association ne se borne pas à l'entretien de ces dernières, autour desquelles sont déployées des animations pédagogiques. Outre les Zinzins, les « z'instants z'incroyables » qu'ils organisent tous les deuxièmes mardis de chaque mois dans le quartier du Trapèze, ces boulonnais se retrouvent régulièrement autour de goûters participatifs, ateliers de cuisine ou d'échanges autour des bons procédés de culture.

« Si on s'y met tous, on change le monde ! », promet la charte du mouvement. Associer chaque habitant de villes aussi peuplées que celles du Val de Seine à de telles actions semble toutefois peu réaliste aujourd'hui, d'abord face au faible nombre de terrains disponibles.

DES ESPACES RARES

Reste que l'initiative du mouvement ne peut, à elle seule, installer des circuits courts et une production



L'installation du potager de l'avenue Émile Pouget (en haut), dernier né des plantations des Incroyables Comestibles boulonnais, parmi lesquelles celle de l'allée des Dominicaines (en bas).

locale à même d'assurer l'alimentation en milieu urbain.

L'utopie se confronte d'ailleurs à la réalité des faits à Albi, où des élus et l'ancien président local des Incroyables Comestibles se sont fixés pour objectif d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire de la ville en 2020, avec un plan doté d'une enveloppe budgétaire de 300 000 euros. Plus nuancés que l'opposition municipale qui n'hésite pas à qualifier la démarche de bidon, les Incroyables

Comestibles d'Albi eux-mêmes reconnaissent que les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Outre le peu d'attrait de beaucoup de producteurs pour le local, la mairie peine aussi à trouver des terres disponibles : elle compte racheter 70 hectares en bordure du Tarn... mais en juillet dernier, l'AFP relevait que seuls neuf hectares ont pu être acquis à ce jour.

S.B.

1. <http://lesincroyablescomestibles.fr/>

Les JO 2024, une opportunité ?

Avec les JO 2024 et le Grand Paris, l'agglomération parisienne s'apprête à connaître une vague sans précédent de grands projets urbains portés par des élus et des sponsors institutionnels.

Plusieurs de ces projets répondent à des préoccupations sociales indéniables, mais ils entraîneront une nouvelle hausse de l'immobilier et contribueront à bétonner davantage la région. Qu'en est-il des prétentions de leurs promoteurs à l'excellence environnementale ? Pouvait-on faire autrement et dessiner un Grand Paris plus proche des habitants ?

RÉPARER LE GRAND PARIS

Ces Jeux vont marquer une étape pour la construction du Grand Paris, et cette construction est l'affaire de tous les Franciliens. Comment les Jeux Olympiques pourraient-ils permettre de réparer le Grand Paris ? Comment faire de ces Jeux un élan véritablement positif pour l'agglomération parisienne ? La densité ou la densification de certains territoires peut être une qualité pour économiser des terres agricoles et réduire l'usage des transports individuels, par la proximité des services, des emplois et des transports en commun. Mais cette densité doit être pensée, la croissance du Grand Paris ne peut pas être infinie. Paris est une des villes les plus denses d'Europe avec seulement 5,8 m² d'espaces verts par habitant, contre 45 m² à Londres, ou 321 m² à Rome.



DES JO VERTS... OU PAS

Le comité d'organisation de Paris 2024 promet que ses JO seront « les plus verts de l'histoire ». L'exemple de l'extension du palais des sports de Bercy Paris Arena, sous prétexte de jeux olympiques, aux dépens du parc de Bercy ou de Roland-Garros, illustre à petite échelle la contradiction entre deux visions très différentes de l'avenir de la capitale. Quelques nouvelles infrastructures viendront priver provisoirement les Franciliens de quelques mètres carrés d'espaces verts, le Champ de Mars et esplanade des Invalides vont disparaître sous des tribunes temporaires mais aussi définitivement (extension du stade Roland-Garros qui empiète sur le jardin des Serres d'Auteuil, ou projet de salle Arena II en extension de Bercy qui prévoit de grignoter un morceau du parc).

LE VISAGE DE LA MÉTROPOLE

Sur notre territoire pas moins de 7 sites sont concernés : Parc des Expositions porte de Versailles, Parc des Princes, Stade Jean-Bouin, Roland-Garros, Arena 92 Nanterre, Stade Yves-du-Manoir à Colombes, Stade Pierre-de-Coubertin, et pas loin de 10 si on s'étend vers le Château de Versailles ou le Champ de Mars

et le Trocadéro. Même bien pourvue en infrastructures sportives, Paris devra tout de même dépenser quelque 3 milliards de dollars pour construire ou rénover, dont la moitié pour le seul Village olympique. Si les JO 2024 veulent marquer durablement l'histoire de Paris, et du monde, ils doivent proposer aux Parisiens un projet différent : ne pas se contenter de marketing autour de spectacles sportifs mais inventer des issues aux problèmes de surdensité, aux problèmes de logements, de gouvernance, d'énergie... ils doivent aussi tempérer l'esprit de compétition pour réaffirmer les valeurs de la coopération, de la solidarité et réinventer le vivre ensemble. Des décisions se prennent aujourd'hui qui façonneront le futur visage de la capitale et de ses environs... Pour le meilleur, ou pour le pire ?

Antoine Monnet

Changements de maires

Le 9 octobre dernier, Denis Badré a passé le flambeau de son mandat de maire de Ville d'Avray à Aline Marcillac sa première adjointe en charge de l'urbanisme. Pour lui, à 75 ans et après avoir passé 22 années passées à la tête de sa commune, il lui a semblé que le moment était venu de passer le relais à une personne plus jeune et mieux à même de répondre au défi constitué par le vieillissement de la population dagovérienne.

Autre date, autre changement de maire. Le 20 octobre, Hervé Marseille, maire de Meudon étant redevenu sénateur des Hauts-de-Seine a cédé sa place à Denis Larghero, son adjoint en charge de la culture et du développement numérique pour être en conformité avec la loi du non cumul des mandats. Une autre passation de mandat aurait pu être opérée. Cela concerne la ville du Plessis-Robinson où le

maire Philippe Pemezec devenu sénateur aurait dû se mettre en conformité également avec la règle du non cumul mais il a préféré attendre le résultat du recours contestant les élections sénatoriales du 24 septembre avant de passer le flambeau à l'un de ses adjoints. Alors bienvenu à ces nouveaux maires avec qui nous espérons échanger au mieux !

VdSV

L'espace public à tous

La collectivité contribue énormément à l'entretien de la voirie et les budgets les plus importants sont dévolus aux rues et routes. La voiture, son déplacement et son stationnement constituent les priorités de la plupart des communes. Les déplacements piétons et vélos, par exemple, sont oubliés ou négligés.

Pourquoi l'espace commun doit-il être envahi de véhicules privés ? L'utilisateur paye une redevance pour les services qu'il reçoit de la commune, piscine, bibliothèque etc. mais pas pour poser quelques centaines de kilos d'acier n'importe où.

La propriété d'un véhicule devrait être assortie d'un permis de conduire, d'une assurance et d'un espace privé de stationnement ou d'une attestation d'abonnement de stationnement résidentiel.

L'ESPACE PUBLIC NE PEUT ÊTRE PRIVATISABLE

La disparition de la taxe d'habitation devrait être l'occasion d'introduire la généralisation du principe de paiement à la durée lors de toute occupation de la voie publique. Tous ceux et toutes celles qui n'ont pas de véhicule motorisé et qui privilégient les circulations douces, les transports en commun n'auraient alors pas à payer pour les automobilistes et motards.

Pour illustration, le stationnement devant le bateau de sa propre maison est interdit et relève d'une contravention.

Les propriétaires pensent pouvoir profiter de l'espace menant à leurs garages ou jardins puisque personne d'autre ne peut y stationner, sinon à empêcher l'accès. Certains posent même des plaques d'immatriculation sur leur portail. Une jurisprudence constante a infirmé cette position. L'espace public ne peut être privatisable en aucune condition et un stationnement devant un bateau est interdit même si c'est l'unique propriétaire de la maison ou du terrain qui y stationne. Le stationnement des deux roues motorisés sur les trottoirs est aussi interdit.

La Cour de Cassation a tranché avec sa décision du 20 juin 2017. Elle confirme le stationnement gênant prévu à l'article R417-10 du code de la route et rappelle "est considéré comme gênant pour la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement devant une entrée carrossable, qui doit rester libre d'accès aux véhicules de secours ou de sécurité".



ÉTENDRE LE STATIONNEMENT PAYANT

Beaucoup de garages ont été transformés illégalement, sans déclaration de travaux, en pièces supplémentaires et donc le stationnement du véhicule dans la rue devient la seule option.

Les secteurs les plus populaires sont aussi souvent les plus denses, en bordure des axes de grande circulation, et le stationnement y est le plus souvent payant alors que les zones pavillonnaires en sont exemptes. Un tarif résidant existe dans les villes pour les secteurs payants. Il faut étendre le stationnement payant sur l'ensemble du territoire, avec des tarifs résidentiels qui pourraient s'inspirer du système parisien où les zones de stationnement permises par abonnement sont limitées aux abords du domicile. On peut alors être certain que les garages reprendront du service et que des portails se rouvriront pour faire passer les véhicules des propriétaires.

LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2018

La loi Maptam de 2014 entraînera la dépénalisation du stationnement au 1^{er} janvier prochain. Cela signifie que les villes seront désormais libres de fixer le tarif des amendes pour non-respect du stationnement payant. Il faut parler de « forfaits post-stationnement » (FPS) puisque la sanction sort du champ pénal. Grand Paris Seine Ouest peste contre cette obligation dont elle détaille les conséquences pratiques sur son site.

LES MESURES QUI DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES AU 1^{ER} JANVIER 2018 DANS CHAQUE VILLE :

- L'homogénéisation des zones de stationnement en trois zones : « de courte durée », « de moyenne durée » et de « longue durée »,
- L'harmonisation des périodes de stationnement payant du lundi au samedi, de 9h à 19h/19h30, dans un souci de cohérence territoriale,
- La mise en place d'abonnements par forfaits journaliers, hebdomadaires, trimestriels ou annuels selon la situation de l'utilisateur ; qu'il soit un résident d'une des huit communes ou un professionnel travaillant sur le territoire de GPSO.
- Les tarifs horaires actuels ne sont pas modifiés, sauf en cas de non-paiement de la redevance.
- La création du dernier quart d'heure de stationnement qui, s'il n'est pas payé, permet de faire le saut entre des tarifs actuels (que GPSO n'a pas modifiés) et le FPS de 35 €.

En complément du travail d'homogénéisation des zones de stationnement et des abonnements de chacune des 8 communes, les grilles tarifaires arrêtent le montant du FPS de manière uniforme sur le territoire pour un montant de 35 € et 25 € (dit minoré) si paiement dans les 4 jours.

Frédéric Puzin



Val de Seine Express

LE LABEL « RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES » ATTRIBUÉ AU DÉPARTEMENT

Le médiateur des entreprises a attribué au conseil départemental des Hauts-de-Seine le label « Relations fournisseurs responsables », valable trois ans. Il s'engage sur des achats responsables et équilibrés avec ses fournisseurs. La commande publique du 92 est de 355 millions d'euros d'achat en 2016, avec 7 605 fournisseurs. Il faut intégrer des facteurs environnementaux et sociaux dans les marchés pour décrocher ce label.

Le département assure que 14 % des contrats incluent des clauses sociales et 8 % des clauses environnementales. On voit que si la démarche doit être saluée, il reste une marge de progression.

« ÉCRAN GÉANT DE LA SEINE MUSICALE: STOP À LA POLLUTION LUMINEUSE »

Une pétition (Change.org « Écran géant de la Seine Musicale: stop à la pollution lumineuse ») pose la question de l'utilisation de l'écran géant de la Seine Musicale à des fins publicitaires. Les pétitionnaires s'inquiètent des pollutions visuelle et lumineuse. La Seine Musicale est équipée d'un écran géant extérieur de 800 m² qui, dans l'idée de son architecte Shigeru Ban, « devait servir à retransmettre en extérieur certains spectacles. » L'écran est utilisé pour diffuser des publicités (Crédit Mutuel, Renault, Bouygues, Coca-Cola, etc.) jour et nuit, de façon quasi continue. [...] Par cette pétition, « nous demandons l'établissement d'une charte d'utilisation de cet écran, qui soit garante du respect de l'environnement et des riverains. » Il existe une loi sur la publicité dont cet équipement ne doit pas pouvoir s'exonérer. GPSO étant dans l'élaboration de son règlement de la publicité, nous serons particulièrement vigilants au respect de la réglementation sur les enseignes lumineuses.

L'image du moment

Depuis la Seine musicale

Au sommet du bâtiment aménagé en colline plantée, le Jardin Bellini (accessible par escaliers ou ascenseur, de 11h à la tombée de la nuit du mercredi au dimanche) propose un parcours circulaire ou une balade jusqu'au belvédère pour reprendre possession de l'île et de son environnement géographique. Au nord, l'auditorium à la forme sphérique relativement discrète, souligné par sa voile solaire discutable, au sud une vue panoramique sur le méandre du fleuve, l'émergence du bâtiment dissimulé derrière l'écran géant étant camouflé ici derrière une façade-miroir reflétant la colline.

Patrick B.

Abonnement • adhésion

Je m'abonne à ÉCHO VAL DE SEINE sans adhérer à l'association

Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

Adhésion simple (20 €) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 30 €

Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 35 € ou plus

Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement Écho Val de Seine (10 €) = 12 €

L'adhésion est déductible fiscalement.

À retourner à VAL DE SEINE VERT
2, rue Dr Gabriel Ledermann
92310 Sèvres

Nom

Prénom

Adresse

.....

Courriel

Un mauvais plan !

Val de Seine Vert donne un avis défavorable au Plan de protection de l'atmosphère (PPA) 2017 en Île-de-France.

La mauvaise qualité de l'air en Île-de-France est responsable selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (avril 2017), de 55 130 décès prématurés par an en France, soit environ **11 000 dans notre région**. Une étude épidémiologique parue en octobre 2017 dans le journal médical *The Lancet* indique qu'un décès sur 6 dans le monde entier est lié à la pollution des milieux naturels (air, eau, sols...) et que c'est la contamination de l'air qui est de loin en tête.

UNE PSEUDO-CONCERTATION

La France ayant été enjointe deux fois par la Commission européenne de mettre sa qualité de l'air en conformité avec les valeurs définies par sa directive de 2008, l'État a mis en révision son PPA 2013 avant son échéance normale. Le projet de PPA 2017 est actuellement en enquête publique.

La publicité pour cette concertation publique est inexistante, rien dans les mairies, pas d'affiches, pas d'annonces dans les médias papiers et audiovisuels et, pour couronner le tout, les dossiers du PPA publiés sur les sites de la DRIEE et de l'enquête publique représente 500 pages, de quoi décourager le Francilien non spécialiste. Huit ateliers ont réuni des représentants



des secteurs économiques et des citoyens afin de proposer des moyens d'amélioration de la qualité de l'air. Cette démocratie participative aurait pu être une avancée, si les moyens proposés étaient suffisants pour atteindre les valeurs limites de qualité de l'air fixées par le code de l'Environnement, ce qui n'est pas le cas. Même le Conseil d'État, saisi par les Amis de la Terre, enjoint l'État de conformer son Plan aux objectifs de qualité de l'air définis par le code de l'Environnement avant le 31 mars 2018.

DES MESURES CLAIREMENT INSUFFISANTES

Plusieurs secteurs économiques sont particulièrement visés car les mesures préconisées ne permettront pas d'améliorer fortement la qualité de l'air à l'échéance de 2020. Les deux plus pré-occupants sont : l'agriculture, responsable de 15 % des poussières (particules

et surtout nanoparticules) de notre région qui ne propose que des études, et le transport aérien dont les émissions d'oxydes d'azote et de particules vont augmenter, comme son trafic, tout en refusant de réduire ses vols les jours de pics de pollution.

À un degré moindre, les professionnels du transport routier proposent des solutions pour améliorer les émissions de leurs moteurs mais, d'une part les délais proposés sont trop longs et, d'autre part, les émissions réelles des voitures et camions mesurées sur route en Allemagne et en Finlande montrent qu'entre les valeurs d'émission mesurées en banc d'essai et sur route le rapport est de 5 à 20 fois plus élevé sur route. Or, le plan est basé sur les émissions mesurées au banc d'essai.

Enfin, les mesures préconisées en matière de chauffage résidentiel et tertiaire ne concernent que des ménages utilisant le bois pour se chauffer. Effectivement, le bois émet beaucoup de particules mais tous les autres modes de chauffage sont oubliés.

Cerise sur le gâteau, l'urbanisation de notre région et le Grand Paris sont pratiquement ignorés. Le PPA estimant que la pollution engendrée par ce secteur en 2015 resterait constante jusqu'à l'échéance du PPA !

Michel Riottot

Tour Triangle



Un nouveau recours a été déposé contre le PC de la tour Triangle, par trois associations dont SOS Paris, FNE Ile-de-France, DHPVE. L'argument serait l'initiative privée aux dépens d'intérêts publics, car l'espace du Parc des Expositions ne doit pas se réduire à du foncier disponible pour des constructions de bureaux, fussent-ils triangulaires. Il doit rester fidèle à sa vocation d'exposition.

G.L.

ÉCHO VAL DE SEINE

2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SEVRES

Éditeur

Val de Seine Vert, association agréée pour la protection de l'environnement

Contact: contact@valdeseinevert.org

Directeur de la publication

Alain Mathioudakis

Comité de rédaction

Luc Blanchard, Serge Brière, Ellgè, Naïk Guezal, Gil Leparmentier, Nicole Matrand, Antoine Monnet, Michel Riottot

Mise en page: Philippe Larminie

Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie, ISSN 1165-7124
N° de commission paritaire : 0621 G 84983

SIRET 404 151 243 00031

Numéro tiré à 500 exemplaires